



fiche de paye qui ne correspond pas au contrat

Par **alléluiah**, le **10/02/2011** à **22:37**

merci tout d'abord de votre attention. voilà mon conjoint est barman il a signé un contrat où est écrit que la durée hebdomadaire de travail est de 35 heures effectuée selon l'horaire en vigueur dans l'entreprise et que le cas échéant il se devra d'effectuer des heures sup. il est écrit aussi qu'il percevra un salaire brute de 1357.45 euros mensuelle. ma question est donc de savoir si ces 1357.45 euros brute sont pour 35 heures de travail donc 140 heures par mois? ou si comme c'est stipulé dans sa fiche de paye ce salaire correspond à 151.67 heures de travail?

Ensuite se horaires de travail sont lundi 6h/16 h jeudi, vendredi, samedi 6h/16h et dimanche 6h30/16h il effectue donc des heures sup si je ne me trompe pas ms alors pourquoi dans sa fiche de paye il n'y a que 16,53 h de payées?!!! il ne bénéficie pas jusque là de rtt ou de jours de repos de compensation.

mon conjoint m'a dit que même si les 35 h ont été votées aux café bar restaurant le patron peut se permettre de faire travaillé son barman juska 42 ou 43 h par semaine sans lui payé d'heures sup, est-ce que c'est vrai?

Merci dse votre attention et merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **10/02/2011** à **23:19**

Bonjour,

Le nombre de semaines moyen dans un mois est de 4,3333 ce qui fait que multipliées par 35 heures cela fait effectivement 151.67 heures par mois...

il faudrait savoir si les 16.53 heures supplémentaires sont majorées mais je présume qu'il a un temps de pause (déjeuner) au cours de la journée, en revanche il faudrait voir à la Convention Collective applicable si elle comporte des dispositions pour les heures du dimanche...

Par **alléluiah**, le **11/03/2011** à **23:18**

est-ce que les heures supplémentaires sont calculées en soustrayant 151.67 du nombres total d'heures que mon conjoint effectues sur un mois.

Par exemple il est aux 35h ms il n'effectue pa 7 heures par jour ms 10h il a 30 mns de repas en moins donc 9h30

il effectue 47h par semaine et sur 1 mois cela fait un total de 188 h.
Donc est-ce que pour calculer le nbre d'heures sup est-ce qu'on soustrait 151.67 de 188h ce qui ferait un total de 36.33h d'heure sup.
donc en janvier il manquerait des heures sur sa fiche de paye puisqu'il n'a que 16h53 et des poussières de payées à 10%.
il n'y a pas de convention particulière pour le dimanche il travaille comme un autre jour ms au lieu de commencer à 6h il commence à 6h30.
comment est obtenu le résultat de 16h53 d'heure sup ?merci bcp

Par **P.M.**, le **12/03/2011** à **10:10**

Bonjour,

Les heures supplémentaires sont celles qui viennent en plus de l'horaire normal de 35 h par semaine et cela se traduit sur les feuilles de paie comme venant en plus des 151,67 par mois...

Si l'horaire que vous indiquez est fixe, il devrait donc y avoir en moyenne $12 \text{ h} \times 4,3333 = 52 \text{ h}$ mais normalement l'horaire de travail ne doit pas dépasser 44 h sur une période de 12 semaines...

Je vous conseillerais de vous rapprocher de l'Inspection du Travail et/ou d'une organisation syndicale pour essayer de comprendre tout cela...

Par **alléluiah**, le **12/03/2011** à **10:52**

bonjour merci donc pour vos réponse mais pouvez vs me dire comment le comptable du patron a calculé les 16,53h d'heures sup pour le mois de janvier alors que les horaires sont fixes ainsi que le taux horaire?merci

A quoi correspond votre calcul de 12h en moyenne de votre calcul?

J'insiste pour comprendre ms ça me turlupine;

confirmez moi que j'ai bien compris.

Il effectue tjs 188h de travail effectif par mois si la base est de 151.67h alors donc il effectue 36.33h de plus chak mois c'est bien ça? et non 16.53h de plus comme c'est indiqué sur sa fiche de paye?

si c'est bien 36.33h de plus à combien doivent être payées ces 36.33h supplémentaires merci encore pour votre suivi

Cordialement

Par **P.M.**, le **12/03/2011** à **11:33**

Je n'ai fait que reprendre votre chiffre de 47 heures par semaine - 35 h = 12 h mais en revanche je ne comprends pas votre chiffre de 188 h puisque je vous ai déjà expliqué que dans un mois, il y a en moyenne 4,3333 semaines et pas 4...

Encore une fois, il faudrait consulter la Convention Collective applicable pour les majorations mais la règle générale c'est que la majoration est de 25 % pour les 8 premières heures par semaine et de 50 % au-delà...

Je vous propose [ce dossier](#)

Par **alléluiah**, le **13/03/2011** à **16:34**

bonjour et encore merci de votre attention.j'ai lue dans la convention de mon conjoint que les heures sup sont payées de cette façon: les 4 premières heures donnent lieu à une majoration de 15%,les 4 suivantes à 25% et les autres à une majoration de 50% donc confirmez moi que si mon calcul est juste cela donne ce résultat:

Mon conjoint effectue donc 12 h de plus par semaine donc il y aurait les 4 premières heures à 10.465€ €, les 4 suivantes à 11.375€ et les 4 dernières à 13.65€ et ça je vous confirme que c'est pour 1 semaine.mais si j'ai bien compris il faut ensuite donc multiplier ce total par 4.3333 au lieu de 4.c'est bien ça ce qui ferait un calcul de paiement d'heure sup de:

$(41.86€ + 45.50€ + 54.60€) = 141.96€$ et on multiplie ces 141.96€ par 4.3333 ce qui fait un total de 615.155 €

N.B:le taux horaire est de 9.10€.

cordialement

Par **P.M.**, le **13/03/2011** à **16:46**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir comment vous déterminez le taux horaire de 9,10 €, autrement le principe de calcul semble exact...

Par **alléluiah**, le **13/03/2011** à **17:08**

merci encore.le taux horaire est bien stipulé sur sa fiche de paye la base est donc de 151.67 avec un taux de 9.100 qui fait un total de 1380.20 € brut.

je ne sais et n'arrive tj's pas à comprendre pourquoi le patron calcule un cumul d'heures pour janvier de 168.200 h alors que mon conjoint 12h de plus par semaine sur un planning fixe

Par **P.M.**, le **13/03/2011** à **17:33**

Lui seul peut le dire...

Par **alléluiah**, le **13/03/2011** à **17:44**

bonsoir je souhaiterais savoir quelle est la liste des fautes graves pour le licenciement d'un barman .merci.